REGLEMENT DE CONSULTATION
N° B26-04797-CCS

Procédure adaptée relative à des prestations de transport de salariés PMR pour le CEA Cadarache

POUR VOTRE INFORMATION :
La notification du marché au titulaire retenu interviendra via la plateforme PLACE.

Etapes de la procédure	Calendrier
Date limite de remise des offres	**Le Vendredi 22 janvier 2027 avant 15h30**
Date de la réunion de présentation facultative (en distanciel)	**Le Mardi 15 décembre 2026 à 09h00** **ou** **Le Jeudi 17 décembre 2026 à 09h00**

CEA
Centre de Cadarache – DSTG/SMA – Bâtiment 620
13108 Saint Paul Lez Durance Cedex
T. +(33) 04.42.25.20.76
Etablissement public à caractère industriel et commercial I RCS Paris B 775 685 019

Département de Support Technique et Gestion
Service des Marchés et Achats

SOMMAIRE

1. OBJET 3

2. DOCUMENTS APPLICABLES 3

3. PROCEDURE 3

3.1. Généralités 3

3.2. Type de procédure 3

3.3. Cotraitance 4

3.4. Conditions de participation à la consultation 4

3.5. Conflit d'intérêts 4

3.6. Réunion préalable facultative et en distanciel 4

3.7. Questions des soumissionnaires 4

3.8. Modifications/Complément au Dossier de Consultation 4

3.9. Variantes 5

4. PRESENTATION DE L'OFFRE 5

4.1. Conditions de Prix 5

4.2. Contenu de l'offre 5

4.3. Validité de l'offre 7

4.4. Documents relatifs au respect de la réglementation fiscale et sociale à fournir par l'attributaire du marché 7

4.5. Clause d'actions sociales : 7

5. REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES 8

5.1. Date limite de remise des offres électroniques 8

5.2. Forme de remise des offres électroniques 8

6. DISPOSITIONS PARTICULIERES 9

6.1. Sous-traitance 9

6.2. Confidentialité 9

7. JUGEMENT DES OFFRES 9

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 9

ANNEXE 1 - DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (PREMIER RANG) 10

ANNEXE 2 - DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT DE 2ND RANG (OU PLUS) 23

ANNEXE 3 - COORDONNEES DU SOUMISSIONNAIRE 34

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

REGLEMENT DE CONSULTATION
N° B26-04797-CCS

1. OBJET

Le présent règlement de consultation a pour objet de définir les conditions de déroulement de la consultation relative aux prestations de transport de salariés Personne à Mobilité Réduite (PMR) pour le compte du CEA Cadarache.

2. DOCUMENTS APPLICABLES

La présente consultation est régie, par ordre de priorité décroissante, par les documents ci-après :

- les prescriptions de sécurité – sûreté nucléaire – radioprotection du marché et leurs annexes (référentiels correspondants),
- les dispositions particulières fixées dans le présent règlement de consultation et ses annexes,
- le projet de marché référencé B26-04797-CCS
- le cahier des charges référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GLD/CDC-26-127 en date du 23/11/2026, et le Cahier des Clauses Techniques Générales relatif aux marchés pilotés par les unités du DSTG au dernier indice en vigueur DSTG-NT-001-DL,
- les règles applicables aux Entreprises Extérieures (Titulaires ou sous-traitants de marchés) en matière de discipline, de santé et de sécurité au travail sur le Centre du CEA Cadarache, dont le règlement intérieur du CEA Cadarache dans sa version en vigueur,
- la Procédure d'Entrée et sortie de Matériel du centre de Cadarache référencée DGCAD/DIR/PR026,
- les Conditions Générales d'Achat (**CGA**) applicables aux marchés passés par le CEA (édition de janvier 2022),
- le Cahier des Clauses Sociales particulières applicable aux prestations réalisées par des entreprises extérieures et impliquant l'intervention de leur personnel sur un site CEA (C2SP),
- les documents normatifs (normes, documents techniques unifiés, etc…).

Le Titulaire reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les documents ci-dessus. Ses conditions générales de vente, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables quelle qu'en soit la forme.

Les documents relatifs :

- aux Conditions Générales d'Achat du CEA (Français et Anglais),
- aux Marchés spécifiques de sous-traitance,
- aux Marchés d'Assainissement radioactif et démantèlement nucléaire du CEA, sont disponibles sur le site : www.cea.fr rubrique Entreprises

3. PROCEDURE

3.1. Généralités

Le CEA est soumis aux dispositions des textes en vigueur fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs.

Les conditions d'exécution du marché et les différentes dispositions applicables font l'objet d'un projet de marché joint au dossier de consultation. Ledit projet, dont les dispositions financières seront à préciser, correspond au document qui sera proposé à la signature de l'entreprise retenue, sous réserve de modifications mineures de mise au point du marché.

Pour assurer le suivi de ses fournisseurs, le CEA dispose d'un outil d'évaluation relatif à l'exécution de ses marchés. Dans ce cadre, le CEA peut être amené à réaliser des audits et/ou à demander des plans d'actions correctives à ses fournisseurs.

3.2. Type de procédure

La procédure de passation retenue au titre de la présente consultation est la procédure adaptée définie à l'article L.2123-1 du code de la commande publique (ci-après désigné par CCP).
Conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du code de la commande publique, cette procédure intègre une phase de négociation.
Le CEA se réserve cependant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

La participation des candidats à la présente consultation emporte leur pleine acceptation sur cette procédure.
Le soumissionnaire n'aura droit à aucune indemnité pour les études et frais divers qu'il aura engagés pour la préparation de l'offre.

Sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, le CEA se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation.

3.3. Cotraitance

La cotraitance est autorisée. La convention de groupement doit être remise avec l'offre.
Il est interdit de cumuler les candidatures :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Les groupements seront des :

☒ Groupements Momentanés d'Entreprises Solidaires,
ou
☒ Groupements Momentanés d'Entreprises Conjointes. Le mandataire devra être solidaire de toutes les entreprises membres du groupement.

3.4. Conditions de participation à la consultation

Pour participer à cette consultation, l'entreprise ou le groupement devra :

- présenter une capacité financière et professionnelle suffisante pour les prestations objet de la consultation,
- ne pas être dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique.

3.5. Conflit d'intérêts

De manière qu'il ne puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exécution du marché, objet de la présente consultation, chaque soumissionnaire s'engage à avertir sans délai le CEA s'il se trouve en situation de détenir un marché portant sur des prestations qui entreraient, directement ou indirectement, dans le champ de la présente consultation. Le cas échéant, le soumissionnaire peut néanmoins candidater au marché, objet de la présente procédure, à condition qu'il apporte la preuve au CEA qu'il ne dispose d'aucun avantage de nature à fausser la concurrence et à constituer une rupture d'égalité avec les autres candidats.
Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où les éléments d'information fournis par le candidat ne s'avéreraient pas suffisamment convaincants pour le CEA, sa candidature sera rejetée.

3.6. Réunion préalable facultative et en distanciel

Deux réunions préalables facultatives de présentation du dossier de consultation sont prévues en distanciel :

Le Mardi 15 décembre 2026 à 09h00 et le Jeudi 17 décembre 2026 à 09h00

Le soumissionnaire devra prendre contact avec l'interlocuteur technique du CEA (coordonnées au paragraphe 8 infra) afin d'établir les formalités de connexion.

Il est précisé que cette réunion présente un caractère facultatif pour la recevabilité de l'offre. Ainsi, l'offre du soumissionnaire ne sera pas écartée en cas d'absence à la réunion.
Aucune autre réunion ne sera organisée en dehors des deux dates précitées.

3.7. Questions des soumissionnaires

Les questions éventuelles des soumissionnaires à l'issue des visites doivent être communiquées par écrit **via la plateforme PLACE**, au plus tard **dix (10) jours** avant la date limite de remise des offres.

Les questions seront posées via un fichier navette conforme au modèle au format Excel joint au DCE.

Une réponse écrite de la part du CEA sera fournie à tous les soumissionnaires à des fins d'égalité de traitement, sauf s'il convient de préserver la confidentialité des démarches innovantes du soumissionnaire. Dans ce cas, le soumissionnaire concerné devra explicitement informer le CEA du caractère confidentiel de sa demande et le motiver. Si le caractère innovant est avéré, ces questions/réponses ne seront envoyées qu'au soumissionnaire concerné.

3.8. Modifications/Complément au Dossier de Consultation

Le CEA se réserve la possibilité d'apporter des modifications et/ou compléments au dossier de consultation après son envoi et au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres. Les soumissionnaires devront

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

présenter leur offre sur la base du dossier de consultation ainsi modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite de remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.9. Variantes
La présentation de variantes n'est pas autorisée.

4. PRESENTATION DE L'OFFRE

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en langue française (ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté s'ils émanent d'une autorité étrangère).

4.1. Conditions de Prix
Les prix proposés seront établis aux conditions économiques du mois de remise de l'offre et suivant les dispositions contenues dans le projet de marché joint au présent dossier de consultation.
Les prix incluent toutes les sujétions définies dans les documents cités au paragraphe 2 du présent règlement de consultation.

4.2. Contenu de l'offre
L'offre devra être composée des éléments suivants :

Sur le plan administratif :
- Le formulaire DC1 (Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants) ou équivalent;
- Le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), ou équivalent.

Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet suivant :
http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Conformément aux dispositions de l'article R.2143-4 du CCP, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, téléchargeable à l'adresse suivante :
https://dume.chorus-pro.gouv.fr/

- Le cahier des charges et le projet de marché dûment paraphés et signés, valant acceptation sans réserve.
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile générale et professionnelle en cours de validité.
- La copie du ou des jugements prononcés si le soumissionnaire (ou une société en cas de groupement) est en redressement judiciaire.
- Si le candidat est soumis à l'article L.225-102-4 du code du commerce, il est invité à remettre tout élément de preuve attestant qu'il a bien établi et publié un plan de vigilance,
- Si le candidat est soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement, il est invité à remettre une attestation précisant que le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de son entreprise a bien été établi et publié pour l'année N-1.
- Les attestations de formation TPMR (transport de personnes à mobilité réduite) des chauffeurs à jour.
- L'annexe 4 au présent document relative aux coordonnées du soumissionnaire

Sur le plan commercial :
- Le bordereau de décomposition de prix conforme au ficher Excel joint au dossier de consultation
- Le prix de la prestation tel que précisé au paragraphe 4.1.

Sur le plan technique :
- Le descriptif du nombre de véhicules (année et km) disponibles pour effectuer les prestations et les caractéristiques techniques ainsi que le confort au regard des exigences du Cdc,
- La liste des équipements techniques qui interviendront pour l'exécution de la prestation dont les équipements dédiés à la prestation TPMR.

Sur le plan organisation et déroulement de la mission :
- L'organisation mise en œuvre pour mener à bien la prestation, avec le rôle de chacun des acteurs (opérationnels, encadrement…) de cette organisation, dont le justificatif du dimensionnement des ressources.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Il renseignera un organigramme décrivant le pilotage du contrat et l'interlocuteur dédié. Il décrira également le déroulé de chaque prestation (départ du dépôt etc...) afin de permettre le respect des différents délais initialement définis au Cdc (délais des prestations planifiées mais aussi pour les modifications de prise en charge…). Le soumissionnaire pourra proposer des délais plus favorables que ceux renseignés au CdC.

- Un descriptif détaillé des profils type des intervenants comprenant l'expérience professionnelle, les compétences et formations requises.
- Les actions menées spécifiquement auprès du personnel pour assurer une prise en charge/un accompagnement sur-mesure des bénéficiaires transportés garantissant un climat de confiance et de sécurité. Le soumissionnaire devra décrire la prise en charge au regard des attendus du CdC.
- Les dispositions de suivi du déroulement de sa mission, sur les aspects techniques et contractuels (traitement des incidents, réunions de suivi, tableau de bord, actions correctives et données statistiques / KPI).
- Les dispositions retenues pour assurer la continuité de la mission en cas d'indisponibilité d'un intervenant (absence prévue ou imprévue) ou en cas de panne / accident / avarie, tout évènement pourra perturber l'exécution des prestations.

Sur les aspects Qualité/Sécurité :

- Un PAQP en version projet, spécifique à la prestation,
- Un descriptif du plan de nettoyage et de désinfection des véhicules dont les périodicités

Sur les aspects Responsabilité sociale et environnementale (RSE)

- Une note environnementale décrivant les mesures **qu'il s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de la prestation** afin de limiter voire éviter tout impact environnemental de la prestation, par exemple :
- - La performance environnementale des véhicules mis en place dans le cadre du marché (consommation de carburant et émission de C02) ;
  - Les mesures mises en place afin de limiter les émissions de GES, notamment celles dues aux transports et aux déplacements des personnes (ex : optimisation),
  - L'utilisation de produits écolabellisés pour le nettoyage des véhicules,
  - La consommation responsable de l'énergie et des ressources naturelles comme par exemple, l'eau lors du nettoyage des véhicules,

  Nota : Ces mesures feront objet d'un suivi régulier dans le cadre du marché.

:

- Une note sociale détaillant les actions que le soumissionnaire **s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de la prestation** afin de permette la mobilisation vers l'emploi de personnes en parcours d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés particulières, en réponse aux exigences spécifiées à l'article 19 du Projet de Marché - Conditions d'exécutions sociale. Le soumissionnaire pourra également détailler toute autre action allant dans le sens de l'amélioration des conditions de travail des salariés affectés aux prestations objet du Cahier Des Charges.

  Nota : L'ensemble de ces mesures feront objet d'un suivi régulier dans le cadre du marché.

Par ailleurs, le soumissionnaire remettra les éléments suivants, mais qui ne feront pas l'objet d'une analyse au titre des critères de jugement de l'offre :

- Des références à des prestations équivalentes, détaillées afin de justifier l'expérience acquise et les points forts à valoriser pour la présente mission.
- Un descriptif de la politique et de l'organisation en matière de santé et de sécurité au travail conforme à la norme ISO 45001 ou son équivalent.
- Les résultats en matière de sécurité (taux de fréquence et taux de gravité des accidents survenus au personnel de l'entreprise et de ses sous-traitants pendant les trois dernières années, ainsi que les moyennes sectorielles et les objectifs de politique sécurité).

Années / Taux	n-3		n-2		n-1	
Code APE retenu : |__|__|__|__| |__|	Statistiques nationales	Statistiques soumission naire	Statistiques nationales	Statistiques soumission naire	Statistiques naionales	Statistiques soumission naire
Taux de fréquence						
Taux de gravité						

- Un descriptif de son organisation qualité : certification qualité conforme ou système qualité en conformité avec la norme ISO 9001 ou équivalent.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

- Un descriptif de la démarche d'amélioration continue de son système de management environnemental et de ses performances environnementales en conformité avec la norme ISO 14001 ou équivalent.

En ce qui concerne la sous-traitance :
- La liste des sous-traitants envisagés, ainsi que l'opération sous-traitée.
- Les formulaires de demande d'acceptation préalable des sous-traitants (pour chacun d'eux), conformes aux modèles en Annexe 2.
- La nature, le volume et le montant des prestations sous-traitées.

En cas de présence de personnel sur site :
- Le nombre et la qualification du personnel appelé à intervenir sur le site du CEA de Cadarache.
- Le temps de présence sur site (à titre indicatif).

Traitement des données à caractère personnel :
Dans son offre, le soumissionnaire devra détailler les mesures techniques, de sécurité et organisationnelles mises en place pour assurer la parfaite conformité de la solution proposée aux lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles, notamment au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et à la décision d'exécution (UE) 2021/915 de la Commission européenne en date du 4 juin 2021 relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les sous-traitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil.
Le soumissionnaire devra notamment fournir dans son offre :
- le descriptif complet de l'infrastructure de stockage et des dispositifs de protection des données personnelles (tous modes d'exploitation) ;
- les procédures de contrôle interne ;
- les procédures d'exécution des demandes des personnes physiques ;
- les procédures d'alerte et d'information du CEA en cas d'atteinte aux données à caractère personnel ;
- la garantie que les données sont hébergées exclusivement sur le territoire européen ou décrire les dispositifs mis en place pour garantir le niveau de protection requis ».

4.3. Validité de l'offre
L'offre est valable 4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

4.4. Documents relatifs au respect de la réglementation fiscale et sociale à fournir par l'attributaire du marché
Conformément aux articles R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-16 du CCP, l'entreprise retenue par le CEA ne pourra devenir Titulaire du marché qu'à la condition de transmettre avant sa signature et dans le délai fixé par le CEA :
- les pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail) ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession).

Dans le cas où l'entreprise retenue ne produirait pas ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée sans autre formalité.

4.5. Clause d'actions sociales :

Le CEA, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause obligatoire d'actions sociales.
L'entreprise attributaire devra réaliser des actions qui permette la mobilisation vers l'emploi de personnes en parcours d'insertion professionnelle rencontrant des difficultés particulières.
L'article Conditions d'exécution sociale du projet de marché précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre.
Pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'actions sociales le CEA met à disposition un dispositif spécifique d'accompagnement.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

ATTENTION :
LES CANDIDATS NE SONT PAS AUTORISES A FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RESERVES SUR LA CLAUSE SOCIALE.

UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS A CETTE CONDITION D'EXECUTION SERA DECLAREE IRREGULIERE AU MOTIF DU NON-RESPECT DU DOSSIER DE CONSULTATION.

5. REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES

5.1. Date limite de remise des offres électroniques

Les offres des soumissionnaires devront être remises au plus tard le **Vendredi 22 janvier 2027 avant 15h30** .

Tout dossier reçu après cette date sera écarté d'office.

5.2. Forme de remise des offres électroniques

Les offres des soumissionnaires devront être transmises à l'adresse indiquée ci-après :
https://www.marches-publics.gouv.fr

Conditions d'utilisation et prérequis techniques :
Pour répondre aux appels d'offres du CEA, il est nécessaire de s'inscrire sur PLACE. Pour cela, il faut vous munir de votre numéro de SIRET. Si vous disposez déjà d'un compte sur PLACE, il est aussi opérationnel pour les appels d'offres du CEA.
Si vous aviez déposé des documents dans le coffre-fort électronique du portail des marchés du CEA, il faudra les reporter dans PLACE.
Pour toute question, vous pouvez vous référer à la rubrique Aide qui se situe en bas de la page accueil de PLACE.

Remise d'une offre au format électronique :
L'enveloppe d'offre doit être au format « zip » contenant les éléments mentionnés dans le présent règlement de consultation.
Ces fichiers seront nommés selon le contenu du fichier, par exemple : offre-technique.pdf
Le nom donné à l'enveloppe électronique d'offre sera : offre-nomsociete-B26-04797-CCS.zip
.

Possibilité de remettre une copie de sauvegarde (facultatif) :
Le soumissionnaire peut envoyer parallèlement une copie de sauvegarde des documents qui ont fait l'objet de la transmission électronique, soit sur support papier, soit sur support physique électronique.
La copie de sauvegarde sera ouverte :

- lorsqu'est détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
- lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde sera détruite à l'issue de la procédure si elle n'a pas été utilisée.
Si un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera écartée.
La copie de sauvegarde devra être envoyée dans les délais impartis pour la remise des offres à l'adresse indiquée ci-après :

CEA/Cadarache
Service des marchés et achats – Bât 620
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE Cedex
A l'attention de Cécile CROS

Elle sera remise sous double enveloppe cachetée composée :

- d'une enveloppe extérieure sur laquelle sera mentionnée l'adresse du CEA indiquée ci-dessus,
- d'une enveloppe intérieure, portant le nom du soumissionnaire et la mention « **COPIE DE SAUVEGARDE - CONSULTATION – B26-04797-CCS – NE PAS OUVRIR** », en lettres capitales.

La copie de sauvegarde pourra être transmise par courrier ou déposée par porteur au guichet d'accueil du Service des marchés et achats – Bât.620 – dans le strict respect du délai mentionné ci-dessus et contre remise d'un récépissé. Pour déposer une copie de sauvegarde, le porteur doit disposer d'un avis de rendez-vous fait

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

auprès de l'acheteur dont les coordonnées figurent au paragraphe 8 infra. Cette demande d'avis de rendez-vous doit être établie au minimum 7 jours ouvrés avant la date de dépôt de l'offre.

Tout dossier ne respectant pas le formalisme du paragraphe 5.2 pourra être écarté.

6. DISPOSITIONS PARTICULIERES

6.1. Sous-traitance

Si un soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il présentera obligatoirement le(s) sous-traitant(s) concerné(s) à l'acceptation du CEA sur la base des formulaires joints en annexes 1 et 2. Les sous-traitants pourront également être déclarés en cours d'exécution du marché. Le recours à la sous-traitance sera effectué dans le cadre des articles L.2193-1 à L2193-14 et R.2193-1 à R.2193-22 du code de la commande publique.

Le CEA se réserve le droit de demander la communication du (ou des) contrat(s) de sous-traitance ou (et) de ne pas accepter un (ou des) sous-traitant(s) proposé(s).

6.2. Confidentialité

Les obligations en matière de confidentialité sont régies par l'article 11 des Conditions Générales d'Achat du CEA.
Les sociétés consultées ne doivent pas utiliser ou transmettre des informations issues de la présente consultation à des tiers dans un but autre que celui de répondre à la présente consultation.
Le soumissionnaire s'engage à ne jamais communiquer ou publier en France ou à l'étranger, sans l'autorisation préalable et écrite du CEA, les résultats des études auxquelles auront pris part ses salariés, ainsi que les renseignements de toute nature dont ils auront eu connaissance à l'occasion de la présente consultation et notamment les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou aux Installations Nucléaires de Base (INB).
Le soumissionnaire doit préciser quelles sont les informations confidentielles contenues dans son offre. Il précise l'usage qui peut en être fait, la durée de l'obligation de confidentialité, les personnes tenues au secret et les personnes auxquelles l'information ne doit pas être transmise.

7. JUGEMENT DES OFFRES

L'offre sera analysée conformément aux critères pondérés de sélection suivants :

- Prix calculé sur la base du montant du scénario d'analyse des offres (55%)
- Pertinence des moyens techniques mis en place (15%)
- Organisation mise en place, dont le justificatif du dimensionnement des ressources, la qualité et la sécurité (20%)
- Prise en compte des critères RSE (10%)

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute(s) précision(s) et/ou renseignement(s) complémentaire(s), le soumissionnaire est prié de s'adresser :

En ce qui concerne la partie technique :
Mme Paula TOMES
STL/GLD
☏ : 04.42.25.77.00
Email : Paula.tomes@cea.fr

En ce qui concerne la partie commerciale :
Mme Cécile CROS
Service des Marchés et Achats
☏ : 04.42.25.48.26
Email : cecile.cros@cea.fr

Informations plateforme : **Christel DAGUT** - Tél 04.42.25.23.79

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Annexe 1- DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (premier rang)

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (DAST) DE RANG 1

Avril 2024

(A remplir par le Titulaire du marché ou le soumissionnaire sauf la rubrique 7 qui doit être remplie par le sous-traitant)

Ce formulaire de demande d'acceptation est destiné à présenter le sous-traitant du Titulaire / soumissionnaire et les prestations sous-traitées.

Il a également pour objet de soumettre à l'agrément du CEA les conditions de paiement direct du sous-traitant de rang 1 uniquement.

En cas de pluralité de sous-traitants, il est établi un formulaire par sous-traitant.

Si le présent formulaire n'est pas complété dans son intégralité, il ne pourra pas être validé par le CEA. Le sous-traitant ne sera donc pas accepté.

Référence du marché / de la consultation CEA :

Objet de la consultation / du marché CEA :

Cocher l'une des cases ci-dessous :

☐ Si la demande intervient **avant la notification du marché**, le présent formulaire vaut demande d'acceptation du sous-traitant.

☐ Si la demande intervient **après la notification du marché** :

☐ le présent formulaire vaut acte spécial de sous-traitance ;

☐ le présent formulaire vaut acte spécial de sous-traitance modificatif si la demande initiale a été modifiée.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

1 - MARCHE CONCERNE

DENOMINATION SOCIALE DU TITULAIRE DU MARCHE (OU DU SOUMISSIONNAIRE) : .....

.....

OBJET DU MARCHE : .....

.....

REFERENCE DU MARCHE : .....

MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE : ☐ OUI ☐ NON	
MARCHE SENSIBLE : ☐ OUI ☐ NON	
MARCHE CLASSIFIE : ☐ OUI ☐ NON **SI OUI : (AVEC ACCES)** ☐ **SANS DETENTION** ☐ **AVEC DETENTION** **NIVEAU :** ☐ **SECRET** ☐ **TRES SECRET** **SPECIAL FRANCE :** ☐ **OUI** ☐ **NON**	PREALABLE : Le plan contractuel de sécurité (PCS) entre le CEA et le Titulaire doit avoir été modifié pour y intégrer le(s) sous-traitant(s) en précisant les activités confiées. Le titulaire du marché doit rédiger un PCS avec son (ses) sous-traitant(s) qui doit être validé par le CEA.
Si le marché rentre dans un des trois cas visés ci-dessus, joindre la pièce n° 7 figurant dans la rubrique n° 8 du présent document (décision d'habilitation ou avis favorable d'enquête administrative).	

INTERVENTION SUR UN SITE DU CEA : ☐ OUI ☐ NON

MARCHE CONTENANT DES EQUIPEMENTS IMPORTANTS POUR LA PROTECTION (EIP) ET/OU EN LIEN AVEC DES ACTIVITES IMPORTANTES POUR LA PROTECTION (AIP) AU SENS DE L'ARRETE DU 7 FEVRIER 2012 FIXANT LES REGLES GENERALES RELATIVES AUX INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE : ☐ OUI ☐ NON

PAIEMENT DIRECT : ☐ OUI ☐ NON

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

2- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES (reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature de la prestation sous traitée : .....

Durée du contrat de sous-traitance entre le Titulaire et le sous-traitant en nombre de mois :

(*Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.*) **:**

PRESTATIONS RELEVANT D'UN OU PLUSIEURS DOMAINES DE LA COMMISSION D'ACCEPTATION DES ENTREPRISES D'ASSAINISSEMENT RADIOACTIF ET DU DEMANTELEMENT NUCLEAIRE (CAEAR) NECESSITANT UNE ACCEPTATION PAR LADITE COMMISSION : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, le sous-traitant possède le ou les acceptations dans les domaines de la CAEAR demandés pour la réalisation de ces prestations ? : ☐ oui / ☐ non

Domaines concernés : ☐ D2-1 ☐ D2-2 ☐ D3-1 ☐ D3-2 ☐ D3-3 ☐ D3-4 ☐ D4 ☐ D4E

PRESTATIONS COMPRENANT OU PORTANT SUR DES EIP ET/OU EN LIEN AVEC DES AIP : ☐ OUI ☐ NON

Niveau de sensibilité de la prestation sous traitée :		
Aucune : ☐	Sensible : ☐	Classifié : ☐ SECRET ☐ TRES SECRET ☐ sans détention (avec accès) ☐ avec détention ☐

Le sous-traitant dispose-t-il d'une habilitation: ☐ oui / ☐ non				
Si oui, niveau d'habilitation	☐ SECRET	☐ TRES SECRET	☐ sans détention (avec accès)	☐avec détention

■ **Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel** *(à compléter le cas échéant)* :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) : .....

La durée du traitement est : .....

La nature des opérations réalisées sur les données est : .....

La ou les finalité(s) du traitement sont : .....

Les données à caractère personnel traitées sont : .....

Les catégories de personnes concernées sont : .....

Les données sont hébergées (indiquer le lieu) : .....

L'autorité chef de file est la CNIL.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Les flux transfrontières : .....

☐ OUI.
☐ NON

Le sous-traitant s'engage à respecter la Décision d'exécution (UE) 2021/914 du 4 juin 2021 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers en vertu du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil.

Nota : le 10 juillet 2023, la Commission européenne a adopté une nouvelle décision d'adéquation concernant les États-Unis. Par cette décision, la Commission décide que les modifications apportées par les États-Unis à leur législation nationale permettent désormais d'assurer un niveau de protection adéquat des données personnelles transférées de l'UE vers les organisations situées aux États-Unis lorsqu'ils font la démarche de respecter ce nouveau « cadre de protection des données ». La liste de ces organismes est gérée et publiée par le ministère américain du commerce.
Les transferts de données personnelles depuis l'Union européenne vers les organismes figurant sur cette liste peuvent donc s'effectuer librement, sans encadrement spécifique par des « clauses contractuelles types » ou un autre instrument de transfert.

Extraterritorialité ou Clause de « Cloud Act »

En cas de requête, par les autorités américaines et ou toute autorité extraterritoriale, pour accéder aux données traitées dans le cadre du marché, sur le fondement du Cloud Act, le sous-traitant s'engage à en informer le CEA, et à intenter, dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter de la réception de la requête, toute forme de recours judiciaire prévu par le Cloud Act ou par toute loi américaine, afin d'éviter par tout moyen que les données du CEA soient transmises aux autorités américaines.
Le sous-traitant ne pourra en aucun cas transmettre les données tant qu'un juge français n'aura pas rendu de décision exécutoire.
Etant donné le caractère sensible des données traitées par le CEA, toute transmission de ces données en vertu du Cloud Act, ou de toute autre législation extraterritoriale violerait nécessairement le Règlement général relatif à la protection des données (RGPD) ainsi que la Directive européenne 2016/943 relative à la protection du secret d'affaires. Il est rappelé que le RGPD est considéré comme une loi de police, dont l'application ne peut être exclue.
Toute communication de données [ou tout refus d'exercer ledit recours], par le sous-traitant, qui violerait la présente clause, causerait nécessairement un préjudice au CEA, que le titulaire s'engage à indemniser à hauteur du montant du préjudice subi.

Le soumissionnaire/Titulaire déclare que :

☐ Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☐ Le contrat de sous-traitance intègrera les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Coordonnées du Délégué à la protection des données du Titulaire : .....

.....

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

3 – RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT DE 1ER RANG

DENOMINATION SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : |__|__|__|__|__| **VILLE :** .....

TELEPHONE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| MEL: ……@.....

N° INSCRIPTION AU RCS : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|

N° SIRET DE L'ETABLISSEMENT QUI FACTURE : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|__|__|

PME : ☐ OUI ☐ NON

CODE APE : |__|__|__|__| |__|

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : |__|__| |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

APPARTENANCE A UN GROUPE : ☐ **OUI** ☐ **NON**

(SI OUI, INDIQUER LEQUEL) : ……

NOM ET QUALITE DES PERSONNES HABILITEES A ENGAGER L'ENTREPRISE :

1 / .....

2 / .....

PRESENCE DU SOUS-TRAITANT SUR SITE CEA

☐ **OUI – SI OUI, PRECISER LE LIEU D'EXECUTION** ……..

☐ **NON**

CERTIFICATIONS (QUALIBAT, AFNOR, CEFRI, QUALIANOR ...) :.....

REFERENCES RECENTES DANS LE DOMAINE DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées pendant les trois dernières années) :

	NOM DU CLIENT	Montant des prestations (en K€)	PRESTATIONS (Date, lieu, objet)
1			
2			
3			
4			

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

■ **ACCIDENTS DU TRAVAIL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES** :

Années / Taux	n-3		n-2		n-1	
Code APE retenu[1] : |__|__|__|__| |__|	Statistiques nationales [2]	Statistiques sous-traitant[3]	Statistiques nationales [2]	Statistiques sous-traitant[3]	Statistiques naionales[2]	Statistiques sous-traitant[3]
Taux de fréquence						
Taux de gravité						

■ **LE SOUS-TRAITANT EMPLOIE DES SALARIES DETACHES TRANSNATIONAUX**

☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre la pièce n° 5 figurant dans la rubrique n° 8 du présent document.

Il est rappelé au Titulaire qu'il est tenu de demander au sous-traitant la communication des pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail) ainsi que les salariés français détachés en France par leur société étrangère (ne nécessitant pas d'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail).

[1] *Le code APE est attribué à une société par l'Assurance Maladie en fonction de l'activité exercée par la majorité de ses salariés, à des fins de tarification et de prévention. La société peut posséder plusieurs codes APE mais c'est celui correspondant aux prestations sous-traitées qui doit être renseigné ;*

[2] *Renseigner les statistiques nationales (taux de fréquence et de gravité) correspondantes au code APE. Les éléments se trouvent sur le lien suivant de l'Assurance Maladie :*

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html

[3] Statistiques (taux de fréquence et de gravité) du sous-traitant

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

4- PRIX DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

■ **Montant des prestations sous-traitées (hors application de la formule de variation de prix) :**

Dans le cas d'un sous-traitant à paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA : ..... %
- Montant HT : ..... €
- Montant TTC : ..... €

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant hors TVA : ..... €

■ **Modalités de variation des prix (le cas échéant)** :

.....
.....
.....
.....

Il est rappelé que les sommes versées au sous-traitant dans le cadre du paiement direct (en ce compris les variations de prix prévues au contrat de sous-traitance) seront nécessairement déduites des sommes dues au titulaire au titre de son marché.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

- Compte à créditer :
  (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

  - Nom de l'établissement bancaire :

    .....

  - Numéro de compte :

    .....

- Échéancier de facturation du contrat de sous-traitance (dates, jalons, retenue de garantie le cas échéant…) :

- Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante uniquement pour le sous-traitant bénéficiaire du paiement direct dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité)

☐ OUI ☐ NON

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

6- CESSION OU NANTISSEMENT DE CREANCES
(le cas échéant, le Titulaire coche l'une des deux cases suivantes selon la situation dans laquelle il se trouve ; à défaut, l'acceptation du sous-traitant sera impossible)

1ère hypothèse : ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le Titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le Titulaire produit avec le présent document :

☐ le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse : ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif**

En conséquence :

☐ le Titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent document ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le Titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

7 - ATTESTATION DU SOUS-TRAITANT

(à remplir impérativement par une personne habilitée à engager le sous-traitant)

Je soussigné(e), M./Mme ……., habilité(e) à engager la société ……., atteste sur l'honneur :

a) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus :

- aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité) ;
- aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité) ;

b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

c) que les renseignements figurant en rubrique 2 de la présente demande d'acceptation sont exacts.

Fait à :
Le *(date) :*

LE SOUS-TRAITANT
Signature et tampon

Nom et qualité du signataire

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

8- DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE SOUS-TRAITANT
(à joindre impérativement à la présente demande dûment remplie)

1- Une plaquette ou une note décrivant les métiers et les spécialités de l'entreprise ;

2- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois ;

3- Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire ;

4- Les attestations d'assurance professionnelle (décennale le cas échéant) en cours de validité ;

5- Dans le cas d'emploi de salariés détachés, une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice « SIPSI » du Ministère chargé du travail ;

(Pour toute demande d'acceptation d'un sous-traitant, le CEA refusera, en cas détachement de salarié(s) transnational, tout formulaire non accompagné de la déclaration de détachement).

6- Dernière attestation des indicateurs des risques professionnels délivrée par la CARSAT à l'établissement intervenant

7- Dans le cas où les prestations sous-traitées sont classifiées ou sensibles ;

(Ces documents sont à transmettre à l'Officier de sécurité du CEA)

- l'habilitation du sous-traitant au niveau de classification requis pour les prestations sous-traitées doit être jointe pour les marchés classifiés ou l'avis favorable de l'enquête administrative obtenu pour le sous-traitant pour les marchés sensibles ;
- le projet de PCS entre le Titulaire et son sous-traitant le cas échéant.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

9- SIGNATURE DES PARTIES

Signature des parties	
Le titulaire ou le soumissionnaire	Nom et qualité du signataire : Date :
Le sous-traitant	Nom et qualité du signataire : Date :
Avis du Responsable d'unité technique CEA Favorable ☐ Défavorable ☐	Nom et qualité du signataire : Commentaires : Date :
Avis Officier de Sécurité Favorable ☐ Défavorable ☐ Avec Réserve ☐	Nom et qualité du signataire : Commentaires de l'OS : Date : La validation et la signature de l'Officier de Sécurité est requise seulement si le marché initial est sensible ou classifié
Décision du CEA en application du Code d'organisation du CEA et des circulaires d'application Acceptation et agrément des conditions de paiement ☐ Refus (à motiver*) ☐	Nom et qualité du signataire : Commentaires Date :

* Les motifs de refus sont par exemple : le montant de la sous-traitance anormalement bas, les capacités insuffisantes du sous-traitant qui sont susceptibles de nuire à la bonne exécution du marché public, le sous-traitant qui tombe sous le coup d'une interdiction de soumissionner, l'existence d'un nantissement ou d'une cession de créance qui ferait obstacle au paiement direct du sous-traitant.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Annexe 2 - DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT DE 2nd RANG (OU PLUS)

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (DAST) DE 2ème RANG (ou plus)

Avril 2024

(A remplir par le sous-traitant de rang n-1 avec l'aide du Titulaire ou du sous-traitant de rang n, sauf la rubrique 5 qui doit être remplie par le sous-traitant de 2ème rang ou plus)

Ce formulaire de demande d'acceptation vaut acte spécial et est destiné à présenter le sous-traitant de 2ème rang ou plus et les prestations sous-traitées.

Si le présent formulaire n'est pas complété dans son intégralité, il ne pourra pas être validé par le CEA. Le sous-traitant de 2ème rang ou plus ne sera donc pas accepté.

Référence du marché CEA :

Objet du marché CEA :

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

1 - MARCHE CONCERNE

DENOMINATION SOCIALE DU TITULAIRE DU MARCHE (OU DU SOUMISSIONNAIRE) : .....

.....

OBJET DU MARCHE : .....

.....

REFERENCE DU MARCHE : .....

MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE : ☐ OUI ☐ NON	
MARCHE SENSIBLE : ☐ OUI ☐ NON	
MARCHE CLASSIFIE : ☐ OUI ☐ NON **SI OUI : (AVEC ACCES)** ☐ **SANS DETENTION** ☐ **AVEC DETENTION** **NIVEAU :** ☐ **SECRET** ☐ **TRES SECRET** **SPECIAL FRANCE :** ☐ **OUI** ☐ **NON**	PREALABLE : Le plan contractuel de sécurité (PCS) signé entre le CEA et le Titulaire doit avoir été modifié pour y intégrer le(s) sous-traitant(s) en précisant les activités confiées. Le Titulaire du marché doit rédiger un PCS avec son (ses) sous-traitant(s) qui doit être validé par le CEA.
Si le marché rentre dans un des trois cas visés ci-dessus, joindre la pièce n° 7 figurant dans la rubrique n° 6 du présent document (décision d'habilitation ou avis favorable de l'enquête administrative).	

INTERVENTION SUR UN SITE DU CEA : ☐ OUI ☐ NON

MARCHE CONTENANT DES EQUIPEMENTS IMPORTANTS POUR LA PROTECTION (EIP) ET/OU EN LIEN AVEC DES ACTIVITES IMPORTANTES POUR LA PROTECTION (AIP) AU SENS DE L'ARRETE DU 7 FEVRIER 2012 FIXANT LES REGLES GENERALES RELATIVES AUX INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE : ☐ OUI ☐ NON

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

2- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES AU SOUS-TRAITANT DE 1er RANG
(reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

NOM DU SOUS-TRAITANT DE 1ER RANG : .....

Nature de la prestation sous traitée : .....

Durée du contrat de sous-traitance entre le Titulaire et le sous-traitant de 1er rang en nombre de mois :

(*Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.*) **:**

PRESTATIONS RELEVANT D'UN OU PLUSIEURS DOMAINES DE LA COMMISSION D'ACCEPTATION DES ENTREPRISES D'ASSAINISSEMENT RADIOACTIF ET DU DEMANTELEMENT NUCLEAIRE (CAEAR) NECESSITANT UNE ACCEPTATION PAR LADITE COMMISSION : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, le sous-traitant possède le ou les acceptations dans les domaines de la CAEAR demandés pour la réalisation de ces prestations ? : ☐ oui / ☐ non

Domaines concernés : ☐ D2-1 ☐ D2-2 ☐ D3-1 ☐ D3-2 ☐ D3-3 ☐ D3-4 ☐ D4 ☐ D4E

PRESTATIONS COMPRENANT OU PORTANT SUR DES EIP ET/OU EN LIEN AVEC DES AIP : ☐ OUI ☐ NON

Niveau de sensibilité de la prestation sous traitée :		
Aucune : ☐	Sensible : ☐	Classifié : ☐ SECRET ☐ TRES SECRET ☐ sans détention (avec accès) ☐ avec détention ☐

Le sous-traitant dispose-t-il d'une habilitation: ☐ oui / ☐ non				
Si oui, niveau d'habilitation	☐ SECRET	☐ TRES SECRET	☐ sans détention (avec accès)	☐avec détention

MONTANT (HORS TAXES) : .....

GARANTIE ACCORDEE PAR LE SOUS-TRAITANT DE 1ER RANG AU SOUS-TRAITANT DE 2ND RANG OU PLUS :

☐ Caution personnelle et solidaire
☐ Convention de délégation de paiement

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

3- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES AU SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)
(reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature de la prestation sous traitée : .....

PRESTATIONS RELEVANT D'UN OU PLUSIEURS DOMAINES DE LA CAEAR NECESSITANT UNE ACCEPTATION PAR LADITE COMMISSION : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, le sous-traitant de 2ème rang (ou plus) possède le ou les acceptations dans les domaines de la CAEAR demandés pour la réalisation de ces prestations ? : ☐ oui / ☐ non

Domaines concernés : ☐ D2-1 ☐ D2-2 ☐ D3-1 ☐ D3-2 ☐ D3-3 ☐ D3-4 ☐ D4 ☐ D4E

PRESTATIONS COMPRENANT OU PORTANT SUR DES EIP ET/OU EN LIEN AVEC DES AIP :

☐ OUI ☐ NON

Niveau de sensibilité de la prestation sous traitée :		
Aucune : ☐	Sensible : ☐	Classifié : ☐ SECRET ☐ TRES SECRET ☐ sans détention (avec accès) ☐ avec détention ☐

Le sous-traitant dispose-t-il d'une habilitation: ☐ oui / ☐ non				
Si oui, niveau d'habilitation	☐ SECRET	☐ TRES SECRET	☐ sans détention (avec accès)	☐avec détention

MONTANT (HORS TAXES) : .....

■ **Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel** *(à compléter le cas échéant)* :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) : .....

La durée du traitement est : .....

La nature des opérations réalisées sur les données est : .....

La ou les finalité(s) du traitement sont : .....

Les données à caractère personnel traitées sont : .....

Les catégories de personnes concernées sont : .....

Les données sont hébergées (indiquer le lieu) : .....

L'autorité chef de file est la CNIL.

Les flux transfrontières :

☐ OUI
☐ NON

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Le sous-traitant s'engage à respecter la Décision d'exécution (UE) 2021/914 du 4 juin 2021 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers en vertu du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil.

Nota : le 10 juillet 2023, la Commission européenne a adopté une nouvelle décision d'adéquation concernant les États-Unis. Par cette décision, la Commission décide que les modifications apportées par les États-Unis à leur législation nationale permettent désormais d'assurer un niveau de protection adéquat des données personnelles transférées de l'UE vers les organisations situées aux États-Unis lorsqu'ils font la démarche de respecter ce nouveau « cadre de protection des données ». La liste de ces organismes est gérée et publiée par le ministère américain du commerce.
Les transferts de données personnelles depuis l'Union européenne vers les organismes figurant sur cette liste peuvent donc s'effectuer librement, sans encadrement spécifique par des « clauses contractuelles types » ou un autre instrument de transfert.

Extraterritorialité ou Clause de « Cloud Act »

En cas de requête, par les autorités américaines et ou toute autorité extraterritoriale, pour accéder aux données traitées dans le cadre du marché, sur le fondement du Cloud Act, le sous-traitant s'engage à en informer le CEA, et à intenter, dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter de la réception de la requête, toute forme de recours judiciaire prévu par le Cloud Act ou par toute loi américaine, afin d'éviter par tout moyen que les données du CEA soient transmises aux autorités américaines.
Le sous-traitant ne pourra en aucun cas transmettre les données tant qu'un juge français n'aura pas rendu de décision exécutoire.
Etant donné le caractère sensible des données traitées par le CEA, toute transmission de ces données en vertu du Cloud Act, ou de toute autre législation extraterritoriale violerait nécessairement le Règlement général relatif à la protection des données (RGPD) ainsi que la Directive européenne 2016/943 relative à la protection du secret d'affaires. Il est rappelé que le RGPD est considéré comme une loi de police, dont l'application ne peut être exclue.
Toute communication de données [ou tout refus d'exercer ledit recours], par le sous-traitant, qui violerait la présente clause, causerait nécessairement un préjudice au CEA, que le titulaire s'engage à indemniser à hauteur du montant du préjudice subi.

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

☒ Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☐ Le contrat de sous-traitance intègrera les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD)..

Coordonnées du Délégué à la protection des données du sous-traitant de 1er rang ou plus : .....

.....

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

4 – RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)

DENOMINATION SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : |__|__|__|__|__| **VILLE :** .....

TELEPHONE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| MEL: ……..@.....

N° INSCRIPTION AU RCS : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|

N° SIRET DE L'ETABLISSEMENT QUI FACTURE : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|__|__|

PME : ☐ OUI ☐ NON

CODE APE : |__|__|__|__| |__|

APPARTENANCE A UN GROUPE : ☐ **OUI** ☐ **NON**

(SI OUI, INDIQUER LEQUEL) : .....

NOM ET QUALITE DES PERSONNES HABILITEES A ENGAGER L'ENTREPRISE :

1 / .....

2 / .....

PRESENCE DU SOUS-TRAITANT SUR SITE CEA

☐ **OUI – SI OUI, PRECISER LE LIEU D'EXECUTION** .....

☐ **NON**

CERTIFICATIONS (QUALIBAT, AFNOR, CEFRI, QUALIANOR ...) : .....

REFERENCES RECENTES DANS LE DOMAINE DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées pendant les trois dernières années) :

	NOM DU CLIENT	Montant des prestations (en K€)	PRESTATIONS (Date, lieu, objet)
1			
2			
3			
4			

■ **ACCIDENTS DU TRAVAIL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES** :

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Années / Taux	n-3		n-2		n-1	
Code APE retenu[4] : |__|__|__|__| |__|	Statistiques nationales [5]	Statistiques sous-traitant[6]	Statistiques nationales [2]	Statistiques sous-traitant[3]	Statistiques naionales[2]	Statistiques sous-traitant[3]
Taux de fréquence						
Taux de gravité						

■ **LE SOUS-TRAITANT EMPLOIE DES SALARIES DETACHES TRANSNATIONAUX**

☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre la pièce n° 5 figurant dans la rubrique n° 6 du présent document.

[4] *Le code APE est attribué à une société par l'Assurance Maladie en fonction de l'activité exercée par la majorité de ses salariés, à des fins de tarification et de prévention. La société peut posséder plusieurs codes APE mais c'est celui correspondant aux prestations sous-traitées qui doit être renseigné ;*

[5] *Renseigner les statistiques nationales (taux de fréquence et de gravité) correspondantes au code APE. Les éléments se trouvent sur le lien suivant de l'Assurance Maladie :*

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html

[6] Statistiques (taux de fréquence et de gravité) du sous-traitant

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

5 - ATTESTATION DU SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)
(à remplir impérativement par une personne habilitée à engager le sous-traitant de 2ème rang ou plus)

Je soussigné, M./Mme ……..., habilité à engager la société ……., atteste sur l'honneur :

d) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus :

- aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité) ;
- aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité) ;

e) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

f) que les renseignements figurant en rubrique 2 de la présente demande d'acceptation sont exacts.

Fait à :
Le *(date) :*

LE SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)
Signature et tampon

Nom et qualité du signataire

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

6- DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)

(à joindre impérativement à la présente demande dûment remplie)

8- Une plaquette ou une note décrivant les métiers et les spécialités de l'entreprise ;

9- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois ;

10- Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire ;

11- Les attestations d'assurance professionnelle (décennale le cas échéant) en cours de validité ;

12- Dans le cas d'emploi de salariés détachés, une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice « SIPSI » du Ministère chargé du travail ;

(Pour toute demande d'acceptation d'un sous-traitant, le CEA refusera, en cas détachement de salarié(s) transnational, tout formulaire non accompagné de la déclaration de détachement).

13- Dernière attestation des indicateurs des risques professionnels délivrée par la CARSAT à l'établissement intervenant

14- Dans le cas où les prestations sous-traitées sont classifiées ou sensibles ;

(Ces documents sont à transmettre à l'Officier de sécurité du CEA)

- l'habilitation du sous-traitant au niveau de classification requis pour les prestations sous-traitées doit être jointe pour les marchés classifiés ou l'avis favorable de l'enquête administrative obtenu pour le sous-traitant pour les marchés sensibles ;

- le projet de PCS entre le titulaire et son sous-traitant le cas échéant.

15- Copie de la caution personnelle et solidaire ou de la convention de délégation de paiement.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

7- SIGNATURE DES PARTIES

Signature des parties	
Le titulaire ou le soumissionnaire	Nom et qualité du signataire Date :
Le sous-traitant de rang 1	Nom et qualité du signataire Date :
Avis du Responsable d'unité technique CEA Favorable ☐ Défavorable ☐	Nom et qualité du signataire Date :
Avis Officier de Sécurité Favorable ☐ Défavorable ☐ Avec Réserve ☐	Nom et qualité du signataire Commentaires de l'OS : Date : La validation et la signature de l'Officier de Sécurité est requise seulement si le marché initial est sensible ou classifié
Décision du CEA en application du Code d'organisation du CEA et des circulaires d'application Acceptation et agrément des conditions de paiement ☐ Refus (à motiver*) ☐	Nom et qualité du signataire : Commentaires Date :

* Les motifs de refus sont par exemple : le montant de la sous-traitance de rang inférieur anormalement bas, les capacités insuffisantes du sous-traitant de rang inférieur qui sont susceptibles de nuire à la bonne exécution du marché public, le sous-traitant de rang inférieur qui tombe sous le coup d'une interdiction de soumissionner.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Annexe 3- COORDONNEES DU SOUMISSIONNAIRE

Coordonnées du soumissionnaire

Société :
R.C.S :
Siège social à :
Représentée par :
Agissant en qualité de :

Le Service des marchés et achats du CEA peut contacter l'entreprise aux coordonnées ci-dessous :

Correspondant technique :
Nom Prénom :
N° Tél fixe :
N° Tél mobile :
N° Fax :
Courriel :

Correspondant achats :
Nom Prénom :
N° Tél fixe :
N° Tél mobile :
N° Fax :
Courriel :

Si nécessaire :
Correspondant Clause sociale :
Dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'insertion, la facilitatrice Clause sociale peut contacter la personne en charge de sa mise en œuvre :
Nom Prénom :
N° Tél fixe :
N° Tél mobile :
N° Fax :
Courriel :

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.